

Expansion des exportations—Loi

M. Thomas Siddon (Richmond-Delta-Sud): Monsieur le Président, le député de The Battlefords-Meadow Lake m'a l'air de protester bien haut. On dirait qu'il a décidé de reprendre sa course à la direction du Nouveau parti démocratique. Il a insisté sur la nécessité d'être constructif, mais il n'a rien apporté de positif au débat ni rien ajouté à la proposition d'amendement que mon collègue, le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn), a présentée à la Chambre cet après-midi. On sent qu'il règne une certaine agitation chez les néo-démocrates et les libéraux, qu'ils se sont ligüés, en effet, contre l'opposition conservatrice. Je me demande ce que feraient les néo-démocrates s'il y avait un vote qui risquerait de faire tomber le gouvernement. Décideraient-ils d'appuyer le parti libéral...

M. Anguish: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Ce discours n'est-il pas étranger au sujet?

Des voix: Oh, oh!

Le président suppléant (M. Blaker): Le député a raison. Mais il devrait se rappeler que je l'ai soutenu il y a un moment lorsqu'il a saisi l'occasion de revenir sur des discours précédents. Comme la présidence a soutenu le député de The Battlefords-Meadow...

M. Beatty: Meadowlark.

Le président suppléant (M. Blaker): ... Meadow Lake, elle se doit d'en faire autant pour le député de Richmond-Delta-Sud.

Des voix: Bravo!

M. Siddon: Monsieur le Président, bon nombre d'entre nous seraient ravis de voir le député de The Battlefords-Meadow Lake lancer tout de suite sa campagne à la direction de son parti. Cela améliorerait de beaucoup la position du NPD dans les sondages.

Je voudrais maintenant débattre le projet de loi, car c'est pour cette raison que j'ai demandé la parole cet après-midi. La proposition à l'étude réduirait le capital autorisé de 2 milliards et \$100 que demande la SEE à 1 milliard et \$100, répartis en 10 millions et une actions d'une valeur au pair de \$100 chacune. Cet amendement limiterait par la même occasion le montant total des prêts qui peuvent être garantis par la Société pour l'expansion des exportations à environ 10 milliards de dollars plutôt qu'à 20 milliards. D'après les explications de l'opposition progressiste conservatrice, le seul objectif de l'amendement est de rendre la Société pour l'expansion des exportations plus comptable envers le Parlement et de modérer l'exubérance qui la caractérise et qui, dans certains cas, a entraîné non pas une balance commerciale nette favorable au Canada, mais plutôt un coût net pour les contribuables canadiens.

A cet égard, je voudrais profiter du temps qui me reste pour exposer un cas. Comme entrée en matière, je signale que le Pr André Raynauld, de l'Université de Montréal, a déclaré récemment que la Société pour l'expansion des exportations...

... se transforme à vue d'œil en un monstre bureaucratique du fait qu'elle emprunte et prête de l'argent, consent des prêts peu judicieux à des pays étrangers, agrandit son empire et mêle le Canada à des transactions et à des négociations qui sont à la fois coûteuses et inefficaces.

J'ai dit hier qu'il nous faut décider si la Société pour l'expansion des exportations doit s'occuper avant tout de favoriser les occasions commerciales du Canada dans le reste du monde, ce qui est un objectif important en cette période de crise économique, ou si elle doit servir uniquement à fournir de l'aide aux pays étrangers. L'exemple que je veux citer pour illustrer la hâte et le mystère qui caractérisent la Société et que les députés trouvent parfois si répugnants a trait au financement de deux projets importants en Irlande. L'un d'eux concerne la construction d'une aluminerie par Alcan Ireland et le deuxième, l'ouverture d'une nouvelle mine de cuivre et de zinc en Irlande par Tara Mines Limited, filiale de Cominco Inc. Ces projets ont été lancés en 1975 et 1976 respectivement. L'aluminerie Alcan commence à peine à fonctionner, en grande partie à cause des graves problèmes syndicaux et des retards qui se sont produits pendant toute l'étape de la construction.

Quand un de mes électeurs a porté ces deux projets à mon attention en 1979, j'ai écrit au président de la Société pour l'expansion des exportations, M. Sylvain Cloutier, pour obtenir plus de détails sur les bénéficiaires de ces travaux financés à raison d'environ 30.6 millions de dollars, dans le cas du projet Alcan, et de 30 millions de dollars, dans le cas du projet de Tara Mines. Je lui ai demandé s'il ne pouvait pas fournir la liste de bénéficiaires canadiens pour nous donner une idée de leur répartition régionale et des avantages que le Canada obtenait en échange des risques présentés par une telle garantie, soit 60 millions. Je l'ai fait parce que la personne en question, originaire d'Irlande, avait perdu, avec son père, l'entreprise familiale à cause des conflits ouvriers en Irlande.

Je n'irai pas dire si l'Irlande est un endroit plus ou moins sûr que le Canada pour les investisseurs en ce qui concerne la stabilité de la main-d'œuvre, mais comme en témoigne une lettre que j'ai écrite à M. Cloutier en 1980, je pourrais dire qu'en vertu de la loi irlandaise de 1906 sur les syndicats, les syndicats irlandais ne peuvent pas être poursuivis en justice pour rupture d'un contrat de travail. Mon électeur, qui a tout perdu dans des circonstances assez pénibles lorsqu'on a voulu syndiquer l'entreprise familiale, a demandé si le Canada avait bien pesé tous les risques que comportait le financement d'une grosse aluminerie qui, par-dessus le marché, aurait concurrencé l'aluminerie Alcan, de Kitimat, en Colombie-Britannique, et les autres raffineries qu'Alcan compte établir au Manitoba. Mon électeur se demandait si la Société pour l'expansion des exportations avait songé au fait que ces investissements pourraient être extrêmement risqués car, d'après sa propre expérience, de nombreuses entreprises et industries irlandaises avaient subi des revers à cause de grèves illégales contre lesquelles elles n'avaient aucun recours devant les tribunaux du pays.